

**Bruxelles, le 8 avril 2025
(OR. en)**

7756/25

**SOC 206
EMPL 135
EDUC 96**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil
Objet:	Conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle Nomination de M ^{me} Jeļena MUHINA, membre titulaire pour la Lettonie, en remplacement de M ^{me} Baiba BAŠĶERE, démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M^{me} Baiba BAŠĶERE, membre du conseil d'administration du Centre cité en objet, dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour la Lettonie).
2. En vertu de l'article 4 du règlement (UE) 2019/128 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) et abrogeant le règlement (CEE) n° 337/75¹ du Conseil, certains membres et suppléants du conseil d'administration sont nommés par le Conseil.

¹ JO L 30 du 31.1.2019, p. 90.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement letton a proposé la candidature de M^{me} Jelena MUHINA pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2027.
 4. Dès lors, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
 - a) d'adopter, en point "A", la décision du Conseil portant remplacement d'un membre du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, dont le texte figure dans le document 7755/25, et
 - b) de faire publier la décision, pour information, au *Journal officiel de l'Union européenne*.
-